



Règlement relatif aux tarifs de la Piscine De la Commune de Thônex

LC 40 711A

du 08 novembre 2016

(Entrée en vigueur : 1^{er} janvier 2017)

Vu le règlement communal de la piscine de la Commune de Thônex du 8 novembre 2016 (LC 40 711) ;
le Conseil administratif de la Commune de Thônex adopte le règlement communal d'application suivant :

Art. 1 Disposition générale

Conformément à l'article 2 du règlement communal, les tarifs d'entrée pour la piscine sont fixés par le Conseil administratif.

Art. 2 Tarifs

¹ Les tarifs figurant dans le présent règlement sont libellés en francs suisses TTC.

² Les tarifs préférentiels sont appliqués aux habitants de Thônex

³ Les tarifs réduits sont appliqués aux habitants des communes affiliées : Chêne-Bougeries, Chêne-Bourg, Choulex, Cologny, Gy, Jussy, Meinier, Presinge, Puplinge et Vandoeuvres

	CHF	CHF
	Tarif normal	Tarif préférentiel
	1 entrée	1 entrée
Adultes	5.-	4.-
Etudiants	4.-	2.50
AVS-AI	4.-	2.50
Enfants 5 à 15 ans	3.-	2.50
Chômeurs	4.-	2.50
Cartes Gigogne	2.50	2.50

Art. 3 Abonnements ou carte de 10 entrées

¹ Les tarifs des abonnements et carte de 10 entrées sont les suivants :

	CHF			
	Tarif normal			
	Carte 10 entrées	Abonnement 2 mois	Abonnement 6 mois	Abonnement 1 année
Adultes	45.-	48.-	127.-	220.-
Etudiants	36.-	24.-	64.-	110.-
AVS-AI	36.-	24.-	64.-	110.-
Enfants 5 à 15 ans	27.-	24.-	64.-	110.-
Chômeurs	36.-	24.-	-	-
Cartes Gigogne	18.-	12.-	32.-	55.-

	CHF				CHF		
	Tarif préférentiel				Tarif réduit		
	Carte 10 entrées	Abonnement 2 mois	Abonnement 6 mois	Abonnement 1 année	Abonnement 2 mois	Abonnement 6 mois	Abonnement 1 année
Adultes	30.-	24.-	64.-	110.-	24.-	64.-	110.-
Etudiants	18.-	12.-	32.-	55.-	12.-	32.-	55.-
AVS-AI	18.-	12.-	32.-	55.-	12.-	32.-	55.-
Enfants 5 à 15 ans	18.-	12.-	32.-	55.-	12.-	32.-	55.-
Chômeurs	18.-	12.-	-	-	12.-	-	-
Cartes Gigogne	18.-	12.-	32.-	55.-	12.-	32.-	55.-

² Tous les **abonnements** (cartes magnétiques rechargeables) sont en vente à la piscine exclusivement.

³ Pour les nouveaux abonnements une taxe forfaitaire de Fr. 5.- sera perçue en plus pour la carte magnétique.

Art. 4 Gratuité

Les enfants de moins de 5 ans révolus bénéficient de la gratuité d'entrée.

Art. 5 Entrée en vigueur

Le présent règlement est approuvé par le Conseil administratif le 8 novembre 2016 et entre en vigueur le 1^{er} janvier 2017.

Table des matières

Art. 1	Disposition générale	1
Art. 2	Tarifs	1
Art. 3	Abonnements ou carte de 10 entrées	1
Art. 4	Gratuité	2
Art. 5	Entrée en vigueur	2
	Table des matières.....	2

Tableau des modifications

	Intitulé	Date d'adoption	Date d'entrée en vigueur
	LC 40 711A Règlement relatif aux tarifs de la piscine de Thônex	08.11.2016	01.01.2017
1	Modifications	Néant	Néant